

### RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Le **Décret 88-1056 du 14/11/1988** précise l'obligation de formation pour chaque travailleur exerçant dans un environnement électrique hors ou sous tension et dans un environnement mécanique et thermodynamique.

### OBJECTIFS

- ◆ Reconnaître les risques d'ordre mécanique et savoir s'en protéger.
- ◆ Réaliser les travaux à effectuer en sécurité .

### PROGRAMME:

#### ◆ LA REGLEMENTATION

- \* Droits, devoirs et obligations;
- \* Quelques statistiques;

#### ◆ EVALUATION DES RISQUES

- \* Principes généraux de prévention;
- \* Définition des priorités;

#### ◆ SIGNALISATION DE SECURITE

- \* Signaux d'interdiction, obligation ;
- \* Avertissement, danger, indication ;
- \* Etiquetage des produits chimiques;
- \* Consignes de sécurité;

#### ◆ HABILITATION ET AUTORISATION

- \* Définitions;
- \* Les différentes habilitations mécaniques;
- \* Plan de prévention ;

#### ◆ MISE SOUS REGIME

#### ◆ PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

#### ◆ CONSOMMATION D'ALCOOL, DROGUE, MEDICAMENTS, TABAC

#### ◆ SITUATIONS DE TRAVAIL

- \* Circulation en entreprise ;
- \* Travaux en hauteur ;
- \* Travaux en milieu électriquement très conducteur ;
- \* Travaux en atmosphère chaude ;
- \* Travaux en milieu bruyant ;
- \* Travaux au bord de l'eau ;
- \* Travaux en atmosphère poussiéreuse ;
- \* Gaz inertes ;
- \* Incendie-Explosion ;
- \* Feu et travaux à chaud ;
- \* Manutention mécanique de charges ;
- \* Manutention manuelle de charges ;
- \* Produits dangereux ;
- \* Gaz comprimés ou liquéfiés ;
- \* Machines-outils et outillages ;
- \* Travaux en capacités ;
- \* Ouvrages électriques ;
- \* Rayonnement ionisants et non ionisants ;
- \* Désordre ;

#### ◆ NOTIONS DE SECOURISME ET EVACUATION

#### ◆ POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

### METHODES - MOYENS PEDAGOGIQUES :

- ◆ Notre formateur possède de solides connaissances en matière de prévention des risques mécaniques.
- ◆ Cette formation s'appuie sur une méthode participative (échanges d'expériences), des outils pédagogiques interactifs (vidéo projection) et la présentation de cas concrets.

### PUBLIC CONCERNE :

- ◆ Personnel travaillant à proximité de dispositifs mécaniques ou thermodynamiques (M0).
- ◆ Personnel intervenant sur des sites industriels (M1): centrale électrique, unité de production, chantier industriel, arrêt d'unité, travaux neufs...

### PRE-REQUIS : Aucun

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :** 12 personnes maxi

**DUREE DE LA FORMATION :** 1 jour (7 heures)

### EVALUATION - REMARQUES :

- ◆ En cas de réussite à l'évaluation, une attestation de formation est remise à l'employeur afin qu'il puisse délivrer l'habilitation au salarié.
- ◆ Recyclage recommandé: tous les 3 ans.

### MOYENS DE SUIVI :

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émergence par demi-journée.